

avons rencontrés ce matin à 11 heures, et qui formulent le vœu de rencontrer le très honorable premier ministre? Je comprends que celui-ci ne peut pas les recevoir à n'importe quelle heure du jour, mais, s'il fixe une date, un jour ou une heure ces gens-là, les agriculteurs, aimeraient discuter de leurs problèmes avec le premier ministre du Canada. C'est la seule question que nous lui demandons, savoir s'il est prêt à rencontrer les agriculteurs et à quel moment il le pourrait?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, il m'arrive fréquemment au cours d'une année de rencontrer des délégations, et une délégation aussi importante qu'une délégation d'agriculteurs aurait certainement une priorité dans mon agenda. J'ai effectivement chaque année rencontré des groupes de la Fédération des agriculteurs ou des groupes de cultivateurs. Il s'agira de voir si on peut s'entendre sur une date qui conviendrait aux deux parties.

Je voudrais simplement ajouter à l'égard du leader créditiste que j'ai dit aux autres membres de son parti que dans notre parti il est parfois aussi utile, et peut-être même davantage, de rencontrer comme cela s'est fait hier, des députés très actifs et très vigoureux, et quatre ministres qui ont beaucoup plus de connaissance en profondeur du sujet que moi je pourrais en avoir à cause de mes responsabilités un peu plus larges. Il s'agit de faire en sorte que les cultivateurs aient la meilleure audience possible. Je croyais qu'ils l'avaient obtenue hier. Si c'est juste pour le plaisir de me voir, de me serrer la main, monsieur le président, je serais très heureux de le faire, s'ils sont encore ici, et je les verrai à ma sortie de la Chambre tout à l'heure. Pour ce qui est de la présentation de l'argumentation, je pense que cela a été fait hier. J'ai confiance dans mes députés et dans mes ministres qui me feront un rapport exact sur ce qui s'est passé. J'ajouterai simplement que si le leader créditiste veut recevoir toutes les délégations qui viennent à Ottawa et que moi je dois recevoir, je lui rendrai le service de lui demander pourquoi, la semaine dernière, il n'a pas rencontré les huit évêques qui sont venus à Ottawa pour discuter de problèmes sérieux? Pourquoi le Parti Crédit Social du Canada ne les a-t-il pas rencontrés? Les créditistes n'avaient pas le temps de les rencontrer, ces évêques et ces chefs religieux? Monsieur le président, on ne peut pas tout faire dans une journée. On essaie de partager les responsabilités le mieux possible.

[Traduction]

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y a quelques instants, le député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Rooney) a posé une question au sujet des jeux d'été du Canada.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre pourrait-elle me laisser entendre le point soulevé afin que je puisse décider si le rappel au Règlement se justifie.

M. Lalonde: Votre Honneur a décidé que la question avait déjà été posée. C'est vrai et je crois qu'elle a été posée vendredi dernier au premier ministre suppléant, qui a répliqué qu'il n'était pas au courant de la question mais qu'il s'en informerait. Par conséquent, il n'a pas répondu à la question. Monsieur l'Orateur, puis-je faire remarquer respectueusement qu'aujourd'hui le député a soulevé une

Questions orales

question sur des renseignements que l'on n'a pas pu lui fournir à la Chambre vendredi dernier, et que pour cette raison, il devrait être autorisé à reposer la question?

M. l'Orateur: A l'ordre. Est-ce que le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) demande la parole sur le même rappel au règlement?

M. Broadbent: Oui, monsieur l'Orateur. Je veux dire, au nom de mes collègues, que nous serions volontiers d'accord pour permettre au ministre de répondre. J'espère que la Chambre donnera cet accord, puisque c'est nous qui avons posé cette très sérieuse question vendredi.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a fait à juste titre un rappel au règlement. A mon sens le point est de savoir, non pas si la question a déjà été posée antérieurement, mais si elle a déjà reçu une réponse. Le fait est là: le ministre s'est engagé à se renseigner et à répondre plus tard. Si en l'occurrence je disais que cela ne constitue pas une réponse, je m'exposerais comme le cas s'est déjà présenté à recevoir de nombreuses plaintes.

La solution sans doute la meilleure consisterait, pour le député, à reposer la question demain, au même ministre qui s'est engagé à fournir la réponse, ou du moins à indiquer par un préambule qu'il demande une réponse précédemment sollicitée. Suivant la coutume de la Chambre, lorsqu'un député, ayant posé une question vendredi, en attend la réponse aujourd'hui, il devrait avoir la possibilité de la poser à nouveau.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je veux simplement savoir si on peut le faire dans des circonstances données. J'aimerais savoir si, dans les questions qui ne concernent ni les affaires du gouvernement ni les affaires parlementaires, les usages parlementaires ou la loi confèrent un caractère confidentiel aux conversations qui ont lieu entre les ministres, et notamment entre les ministres et le premier ministre (M. Trudeau)?

Pour qu'une motion de renvoi au comité permanent des privilèges et élections puisse être déposée, il faut d'abord, si je ne m'abuse, que la présidence décide si, a priori, il y a matière à privilège. Je tiens donc à informer Votre Honneur que je désire présenter une telle motion, et je prie la présidence d'en étudier la recevabilité.

M. l'Orateur: Si le député veut dire qu'on n'a pas répondu à une question posée pendant la période des questions...

M. Lawrence: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: ... tout ministre a bien entendu le droit de refuser de répondre à toute question posée à ce moment-là. Si c'est de cela que le député voulait parler, il n'y a pas lieu de soulever la question de privilège puisqu'aucun ministre n'est obligé de répondre à une question posée pendant la période des questions. Si le député veut parler d'autre chose, il devrait l'expliquer à la présidence.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, ma question concerne le fait que les ministres de la Couronne invoquent l'immunité parlementaire en guise de réponse à des questions posées pendant la période des questions. Je comprends bien qu'ils ne sont pas obligés de répondre à une question s'ils ne veulent pas le faire, mais s'ils invoquent l'immunité parlementaire...